



Grandfontaine, le 14 décembre 2023

## Utilisation des infrastructures communales

1. L'utilisation de la halle pour l'enseignement de la gymnastique des élèves fréquentant le cercle scolaire Haute-Ajoie est gratuite.

L'utilisation est également gratuite pour les sociétés sportives du lieu de leur exercice physique.

### 2. Emoluments

a) Loto	Fr. 150.—
b) Apéritif	Fr. 150.—
c) Repas de famille	Fr. 200.—
d) Repas de sociétés organisés par une société du village ou par des privés	Fr. 200.—
e) Repas de sociétés extérieures ou privés de l'extérieur	Fr. 250.—
f) Soirée-disco, sociétés locales	Fr. 650.—
Si une manifestation dure plus d'un jour, les émoluments perçus dès le 2 <sup>ème</sup> jour s'élèvent à la moitié de la taxe de base	
g) Soirée-disco de sociétés extérieures	Fr. 1'550.—
h) Location du hall d'entrée	Fr. 100.—
i) Cuisine	Fr. 100.—
j) Nuitée à l'abri PC : personne/nuit	Fr. 15.—

Pour les demandes de location non énumérés dans le présent règlement (cas spéciaux), le Conseil communal statuera selon les besoins.

### 3. Location de matériel

Table	Fr. 10.—
Ancienne table	Fr. 5.—
Chaise	Fr. 1.—

Les présents tarifs seront appliqués à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024

*Au nom du Conseil communal*

*Le Maire*

*La Secrétaire*

*Sylvain Quiquerez*

*Sarah Blaser Quiquerez*